

OPEN ACCESS – Mandat du groupe de travail OA (AKOA)

1. Mandat pour l'AKOA

La CBU institue un groupe de travail avec pour objectifs :

- Echanges de vue sur les contenus et les pratiques en cours des bibliothèques universitaires en matière d'Open Access : par exemple, contacts et communication avec les chercheurs des universités, échanges de vue sur les aspects techniques et les solutions organisationnelles
- Appui et échanges entre bibliothèques universitaires lors de la mise en place de *repositories*, de modalités de financement, etc.
- Prise de position sur les problématiques actuelles (par ex. importance à donner à l'Hybrid Open Access) et (sur demande) élaboration de propositions de politiques et de mesures de mise en œuvre dans le domaine de l'Open Access
- Contacts avec les parties prenantes (par ex. Fonds national, SAMW, etc.), éventuellement propositions de prise de position sur des aspects spécifiques au domaine
- Conseils et appuis au Consortium et à la CBU en matière d'Open Access (par ex. modalités du Double Dip et autres clauses contractuelles), et ultérieurement sur la négociation de licences Open Access en relation avec leur financement, etc.
- Soutien à des projets collaboratifs visant une infrastructure (commune) améliorée et une promotion efficace de l'Open Access à l'échelle du pays (par ex. examen des projets déposés auprès de la CUS)

2. Composition du groupe AKOA

- Chaque membre de la CBU peut déléguer au groupe de travail une personne spécialiste de l'Open Access de son équipe
- L'appartenance à la CBU est une condition à la participation, de même que la disposition de l'institution qui délègue un collaborateur à lui réserver le temps de travail nécessaire à sa participation au groupe de travail
- Les hautes écoles spécialisées de même que les hautes écoles pédagogiques peuvent chacune déléguer un représentant
- LIB4RI prend part aux séances avec statut d'invité.

3. Organisation du groupe AKOA

Le groupe de travail se dote d'un règlement général soumis à la CBU, qui précise notamment :

- Le(s) responsable(s) du groupe de travail, le(la) président(e) de séances, et qui sont les personnes de contact vis-à-vis de la CBU
- L'organisation des séances périodiques
- La prise des procès verbaux et leur archivage sur le site web de la CBU

4. Personnes de contact de la CBU envers AKOA

- Par l'entremise de son(sa) président(e), le groupe de travail informe la CBU de son programme de travail et de ses activités et se concerta avec la présidence de la CBU pour toute communication vers l'extérieur.¹

Avalisé lors de la séance de la CBU du 21 janvier 2015.

¹ Par ex.: si une pétition en ligne de l'AKOA ou autre doit être signée au nom de la CBU ou des membres du groupe AKOA